

Présents :

Rectorat : Pierre Jaunin SG, Arnaud Simon, DRH ; DEC : Jean-Eudes Aymer, directeur, Isabelle Deguelle, responsable Bac Général et Technologique, Claire Diaz (?), responsable collège ;
Pour le SNES-FSU, Erwan Le Bouch, Aminata Bathily, Xavier Hill et Nelly Hervouet

Xavier Hill

En introduction, remerciements pour audience, les points concernent majoritairement le Bac.

- Modalités d'allègement des correcteurs.trices pour l'épreuve de Spé : presque de l'histoire ancienne, pas de problèmes à relever (menues réticences de certains chefs d'établissement (CDE), mais pas de retours problématiques).
- Épreuves d'ECE en SVT et PC, demande au niveau national portée aussi au niveau local : attribuer du temps de préparation dans les établissements ; aucune correction n'est proposée en SVT, donc temps de travail conséquent. C'est la seule discipline où aucune correction proposée, et cela représente un travail important. Pas de blocages de CDE à l'heure actuelle mais besoin de poser le cadre : 1 ou 2 jours de passation, mise en place des postes et préparation de la correction : 1 ou 2 jours
- Correction actuelle des épreuves de spécialité : encore remontées de pb de scans, qq pertes d'anonymat. Nous nous demandons si les services ont détecté des centres où dysfonctionnements particuliers ? [Erwan] Des correcteurs de maths semblaient penser que dysfonctionnements ne seraient pas aléatoires et viendraient d'un seul centre. Erreur d'attribution de lots ... Une partie du travail de correction aurait été fait « en pure perte ».

➔ **Réponses Isabelle Deguelle :**

- effectivement, qq retours une journée après le début. Il avait été convenu avec les IPR que les correcteurs auraient des copies liées soit au 1^{er} jour d'épreuves, soit au 2^e jour (limitation du nbre de sujets). Pb : des établissements ont fait qq erreurs au moment de la numérotation. Sujets J2 rattachés au J1 par erreur. Les lots ont été retirés aux correcteurs mais les corrections effectuées n'ont pas été perdues, elles ont été prises en compte. Pb ne vient pas de la DEC, mais erreur dans la numérotation. Conseil DEC : Avant de commencer la correction, visualiser toutes les copies pour voir si pas de pb. Vérifier que copies sont du bon jour. Enormément d'erreurs : questionnaires de la DEC reçoivent beaucoup d'erreurs. **Les collègues ne doivent pas hésiter à venir vers DEC.**
- Un RDV interne est programmé dans un mois pour retour d'expériences sur la numérotation avec les établissements, avant épreuve de philo.

XH

- Délai de correction : date officielle de retour des copies semble être les 7 ou 8 juin normalement. Malgré les 4 demi-journées banalisées, le délai est court avec persistance des cours en parallèle. En plus de ce calendrier, chaque corps d'inspection a prévu des dates de retours précoces, qui peut aller jusqu'à une semaine avant.
Exemples à notre connaissance : SVT : 1^{er} juin ; HG : 80 % le 30/05 ; SES : 100 % le 2/06

- ➔ **Rép ID** : Le nbre de candidats différents selon les spécialités ; SES = 8000 candidat.es et un seul inspecteur ; il faut faire harmonisation, pas en commission mais avant clôture des notes, ce qui est difficile pour une seule personne, même avec professeurs coordonnateurs et adjoints, d'où un temps différent selon les disciplines. Rappel que ces notes [de Spé] ne font pas partie de la commission d'harmonisation académique du bac car épreuve ponctuelle terminale, fait partie des 60 % l'épreuve « terminale ».

XH :

- persuadé que c'était le jury de bac à la fin de l'épreuve qui allait harmoniser avec l'ensemble des épreuves terminales, il y a donc une harmonisation des notes en amont des notes d'EdS

- **Rép ID** : il y a tjs un jury d'harmonisation. Les IPR des disciplines regardent les notes et doivent les harmoniser sur Santorin, par correcteurs. Concerne les épreuves « finales » de mai + français, philo + GO

Erwan Le Bouch :

- N'est-il pas possible d'harmonisation les délais de correction entre disciplines
- **Rép ID** : la DEC a demandé à certaines IPR d'aller plus loin dans les délais (anglais ?). Ne sait pas si d'autre discipline a repoussé délai. Idée : laisser jusqu'au vendredi 3 juin. En général, 30-35 copies par correcteurs.trices. C'est ce nombre qui a laissé penser que délai de 1^{er} serait possible à tenir.

XH :

- Quel est le rôle des profs coordos, et leurs prérogatives dans Santorin ? Peuvent regarder le rythme de correction des collègues ? Droits d'intervention sur les notes ?
- **Rép. ID** : tout dépend du choix des IPR : certains coordos possèdent un droit de regard. La DEC a demandé aux IPR ce qu'ils souhaitaient. Droit d'avoir une visibilité sur Santorin de regarder comment avancent les corrections pour aider les IPR. Visibilité sur les moyennes par lot de correction.

ELB :

- les coordos peuvent-ils intervenir sur moyennes en amont ?
- **Rep ID** : Pas de possibilité de modifier les notes en cours de correction. Juste voir si la correction a débuté, si notes, moyenne par lot de correction. Note la plus haute, note la plus basse. Éléments statistiques.

ELB :

- On peut craindre la création d'une hiérarchie intermédiaire. Exemple d'une correction en Santé-Social (bac ST2S). Si le correcteur souhaite attribuer un note féerie ou égale à 7, il faut que coordos valident la note.
- **Rep ID** : est-ce écrit ? Il y a eu commission d'entente, à liberté de l'inspection pédagogique. La DEC n'intervient pas dans ce qui se dit entre enseignant.es correcteurs et inspection pédagogique.
- **M. Simon** : pas de process de validation institutionnalisée. Verront avec IPR SS. Pas de raisons de penser que ce soit généralisé.

XH – EAF :

- conscience que ce fut une période très dure pour collègues l'an dernier. Nécessité d'obtenir des convocations suffisamment en amont car temps sont assez lourds. Les convocations sont arrivées tardivement l'année précédente. Pb de correcteurs qui traversaient le département, ou des commissions d'harmonisation lointaines. Nécessité de convoquer des collègues en charge du niveau, faire attention au cumul d'épreuves (avec BTS, HLP...)
Demande forte à ce que les correcteurs, à partir du moment où ils corrigent, devraient être dispensés de cours (15 et 16 juin pour français et philo).
- dématérialisation : demande de certain.es collègues qu'ils puissent corriger sur papier.
- **Rep ID** : le MEN a prévu la possibilité de télécharger les copies, de les imprimer dans leur établissement. Mais les correcteurs.trices doivent saisir sur l'application les notes et l'appréciation globale.

XH : Santorin : le téléchargement de copies hors ligne est-il possible ?

- **Rep ID** : le lot de copies arrive sur Santorin. Le correcteur pourra télécharger sans imprimer. La correction hors ligne est possible, cela n'a pas changé, et c'est pareil pour toutes les disciplines. Nécessité de circonscier l'appréciation globale. Car beaucoup de recours des familles en concordance avec la note attribuée.

XH : consignes de correction variables selon les corps d'inspection. Faut-il ou pas annoter dans la copie ?

→ **Rep ID** : Ce qui est nécessaire, c'est l'appréciation globale. Si correction papier, il n'y a pas de commentaires dans la copie numérisée => il faut donc une appréciation globale bétonnée. La DEC fait passer le message que pour Bac, on peut mettre des appréciations dans le corps de la copie, ce n'est pas comme aux concours.

Les candidat.es récupèrent copies corrigées sur espace Cyclade. Se rendent mieux compte avec la note attribuée. Mais pas obligation de commentaires dans la copie. Plutôt dans l'ordre moral : dans l'intérêt du « service rendu à l'usager », il est préférable d'avoir commentaires dans copies. Si appréciation globale trop lacunaire, difficile de répondre aux familles.

XH : nombre de copies en EAF : 10 ou 11 copies par jour est le maximum acceptable avant fusion totale des neurones.

→ **Rep ID** : le calendrier de corrections est déjà fixé, dans le Vademecum auprès des chefs de centre. Correction jusqu'au 6 juillet (car il n'y pas de délibération). On est autour de 50/55 copies pour la voie générale et 60/65 pour la voie Techno... bien sûr sous réserve que nombre de correcteurs présents.

XH : possibilité dans Santorin de rajouter des lots de copies ? Si correcteurs vont plus vite ?

→ **Rep ID** : pas prévu ; mais techniquement on pourrait. Si obligé de le faire par manque de correcteurs, obligation de redistribution des copies à nouveau correcteur. Selon dispo de correcteurs, et petit nombre de copies.

Nelly Hervouet : cumul oraux et écrit possible ?

→ **Rep ID** : cumul des deux habituel. Préparé avec IPR de lettres. Ceux qui n'interviennent pas dans HLP 1^{ère} et 2^{nde} auront de l'écrit et de l'oral sauf si aménagement médecine prévention.

Enseignants de lettres qui font correction HLP en ce moment, soit interviendront sur français écrit et oral, soit GO. Sous réserve de vivier suffisant.

Sont vigilants à ce qu'il n'y ait un enseignant qui ait corrigé EDS, EAF et GO. Pas de « grand chelem ». BTS pas abordé. Cependant lors de la saisie des missions, on va voir s'il y a un conflit et on essaie de le régler.

ELB – Philo :

- demande de possibilité de correction hors ligne ;
- anticipation de l'envoi des convocations ;
- nombre de copies important dans l'académie de Nantes ; ce n'est pas une académie qui offre beaucoup de temps de correction : 24 à 48h de décalage par rapport à d'autres acad. Demande d'anticipation. Petites actions qui permettent de désamorcer la colère. Il faut prendre en compte toutes les commissions qui existent et qui font perdre du temps de correction. Au niveau académique, un effort pourrait être fait : 6j « ouvrés » l'an dernier, on était à l'os. Il faudrait au minimum 24h de plus, voire un minimum de 8 j ouvrés en décomptant les commissions, on ne peut pas les compter dans le temps de correction.

→ **M. Jaunin** :

- on est convaincu. A en mémoire l'audience sur les corrections de philo de l'année dernière. La DEC est sensibilisée à cela. On essaie de tirer au maximum. Il faut regarder...
- Dans vademecum chefs de centres, date butoir fixée au jeudi 30 juin au soir (18h) parce que jurys débutent le lundi 4 juillet.

ELB : c'est déjà mieux que l'an dernier.

→ **Rep ID** : l'année dernière il y avait le « patch » [choix de la meilleure moyenne CC / épreuve]... donc ça a réduit le temps de correction car il avait temps de comparaison. Cette année, il n'y a pas cela, donc cela donne un délai un peu plus long. Mais il faut que l'IPR se positionne pour faire son harmonisation. A revoir ... L'inspectrice va aussi regarder notes sur Santorin puisqu'elle doit harmoniser.

ELB : harmonisation faite aussi en distanciel avant l'an dernier. Mme Duhamel a prévu choses, peut-être comme l'an dernier. Harmonisation relève de sa compétence.

➔ **Rep ID** : il faudra faire le rétro-planning. Incertitude pour la numérisation : est-ce que le MEN acceptera de commencer dès le 16/06 ? Ne dépend pas de l'académie. Jusqu'à présent on avait les copies le lendemain.

ELB : pour les jurys de délibération, tous les collègues ne sont pas convoqués. L'an dernier, les jurys de délibération ont changé, même chose cette année : il n'y pas de convoc pour jurys de délibération ?

➔ **Rep ID** : si, il y aura des convocations. Dans jury de délibération, il y aura des enseignants de philo pour la diversité au niveau du 1^{er} groupe, et pour le 2^{ème} groupe, membres de jurys en philo, français, EdS, devront être convoqués pour oraux et second groupe. Le choix de l'épreuve de 2nd groupe est beaucoup moins large qu'avant.

ELB : avoir visibilité sur situation : il faut que collègues soient prévenus, que les choses soient claires. Sauf impondérables (arrêt maladie).

➔ **DEC** : fin de session le 8 juillet. Il faut avoir des convocations en amont... mais les collègues ne peuvent pas se considérés « libérés » avant cette date !

XH : rémunération des copies d'épreuve « bidisciplinaire (notamment HLP) : chacune des corrections doit compter pour une copie entière, que correction partagée ou pas (consigne du MEN).

➔ **M. Jaunin** : c'est pris en compte, pas de soucis.

➔ **DEC** : rappel aussi que début juin, il faudra des correcteurs pour copies de tronc commun individuel.

Aminata Bathily - Technologie au collège :

- crise de recrutement → beaucoup d'élèves n'ont pas eu de Techno cette année. Et la discipline a été retenue à l'épreuve de Science au DNB cette année.
- Des organisations diverses ont été mises en place pour compenser absence de cours. Limitée à 1h ou 2h pour toute la scolarité en Techno. La dernière fois que cette situation s'était produite, les élèves n'avaient pas eu techno toute l'année, ils étaient dispensés de l'épreuve.
- Quelle sera la valeur de la note : la même pour tou.tes ? Quid des élèves qui n'auront pas eu ces deux heures ? Peut-on aussi accepter que cet enseignement soit résumé à 2h dans l'année ??

➔ **Rep M. Jaunin** : mise en place d'un dispositif pour aider les élèves. Ont fait le choix, sans l'acad, de mettre des moyens pour voir ce qu'on pouvait faire. Pas idéal = en sont conscients. Au-delà de ça, bcp de choses ont été mises en place. Prise en charge collective de ce qui va se passer cette année. Les choses devraient bien se passer...

Cela reste très très marginal en termes de situations où pas de Techno du tout de l'année. Concentré sur la 3^e.

NH : cela reste un choix très curieux...

➔ Monsieur Jaunin garde son commentaire pour lui...

Aminata : la démarche est louable, mais cela gêne aussi. Pour la notation, il n'y aura pas de différence de faite entre deux élèves. Il a c clairement rupture d'équité.

➔ **Rep M. Jaunin** : c'est le choix du ministère...

Aminata : choix académique que de tenter de mettre un dispositif en place. Très vite choix retenu.

XH : rappel que nous avons envoyé une demande de décharges d'examens pour le suivi des recours des mutations Intra. Nous ne demandons pas de réponse de suite ; cette demande nous semble raisonnable pour la convocation des correcteurs. Gros travail que ces recours. Continuité avec le « temps d'avant ».

→ **Rep M. Jaunin** : certaines acad le font. Se pose la question : ne pas lancer un mouvement qui engagerait les autres acad. Changement donc réponse peut changer. Ne peut pas concerner que le SNES-FSU...